

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

***CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET
LE DEVELOPPEMENT DES PROVINCES DU
NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU***

Thème : Dire la vérité pour une réconciliation sincère.

Par

*Mgr Dr Jean-Luc Kuye-Ndondo wa Mulemera
Président Provincial de l'ECC Sud-Kivu, Sénateur et 1^{er} Vice-Président
de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des
Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu*

Janvier 2008.

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Président du Comité de Sages
- S E Monsieur l'Abbé Président de la Conférence
- Honorables Députés et Sénateurs
- Leurs Excellences Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement central
- Honorables Présidents des Assembles Provinciales ;
- Leurs Excellences les Gouverneurs des Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la Province Orientale ;
- Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Membres des Gouvernements Provinciaux ;
- Mesdames et Messieurs des organisations du système des Nations Unies
- Mesdames, Messieurs,
- Distingués Invités,

Notre exposé tourne au tour de trois points qui commencent par une courte introduction. Il s'agit :

1. ***DE LA VERITE POUR UNE RECONCILIATION SINCERE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ;***
2. ***DE LA MISSION ET LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.***
3. ***DES RECOMMANDATIONS***

Introduction

Nous introduisons notre exposé par citer le titre du livre de Mgr Desmond Tutu intitulé « Il n' y a pas d'avenir sans pardon ». Ce livre a été publié en 1999, à la fin de travaux de la Commission Vérité et Réconciliation Sud-africaine. Dans ce livre l'auteur décrit des scènes horribles au cours desquelles les auteurs des crimes les avouent publiquement en présence de leurs victimes. Dans la plupart des cas les victimes ont fini par pardonner les bourbons de leurs membres de famille. Dans ce livre Mgr Desmond Tutu démontre que la vérité rend libre et assure l'avenir. Cette expérience corrobore l'enseignement de Jésus-Christ lorsqu'il disait : « vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira » Jean 8 :32.

I. DE LA VERITE POUR UNE RECONCILIATION SINCERE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ;

De l'accession de notre pays à l'indépendance, en 1960, jusqu'à ce jour, l'histoire de la République Démocratique du Congo est marquée par des guerres et des violations massives des droits humains et atrocités de tous genres, dont les victimes se comptent par milliers, sans que les causes n'en soient élucidées ni déterminées. Si les rébellions et les sécessions ont totalisé 500.000 morts, la dernière guerre de cinq ans a totalisé un

nombre estimé à plus de trois millions de morts, sans parler du pillage systématique de ses ressources naturelles.

Réuni à travers plusieurs forums politiques, dont notamment la Conférence Nationale Souveraine et le Dialogue inter congolais, le peuple congolais a négocié et signé un accord global et inclusif à Pretoria en République Sud-Africaine, en date du 17 décembre 2002.

Par la résolution n° DIC/CPR/04, cet accord prévoyait la création de la Commission Vérité et Réconciliation comme l'une des Institutions d'Appui à la Démocratie pendant la période de transition, et lui a confié comme mission de rétablir la vérité et de promouvoir la paix, la justice, la réparation, le pardon et la réconciliation, en vue de consolider l'unité nationale.

A cette période, le peuple congolais considérait la réconciliation nationale comme constituant un facteur déterminant pour la paix et la concorde nationale. Il fallait donc que les personnes, les familles, les groupes de personnes, l'Etat congolais, et la Nation tout entière, victimes ou auteurs de crimes et violations des droits humains connaissent et disent la vérité sur ceux-ci et obtiennent réparation.

Cette phase de quête de la vérité est la condition majeure pour la création d'un climat harmonieux et confiant dans lequel la réconciliation et la paix prospéreront. Tenant compte des réalités politiques et socio-culturelles congolaises, le travail de la Commission Vérité et Réconciliation ne porterait pas sur l'incitation à la vengeance contre les auteurs des crimes mais plutôt se focaliserait sur les conséquences de ces violations aussi bien sur les victimes que sur leurs auteurs. Ainsi, la connaissance des faits, la reconnaissance de ceux-ci par les auteurs, la demande et l'acceptation du pardon et une ferme résolution dans leur chef de ne plus jamais recommencer ces actes de barbarie, ainsi que le rétablissement de la dignité et des droits des victimes conduiraient à coup sûr à la paix durable et véritable.

La procédure devant la Commission Vérité et Réconciliation était voulue souple et particulière, c'est-à-dire différente des procédures devant les Cours et Tribunaux, car une telle Commission n'est pas une juridiction. Elle est un cadre de dialogue et de rapprochement des Congolais par la persuasion plutôt que par la contrainte. Un accent particulier devait être mis sur l'aveu, le repentir sincère, le pardon et la franchise. Cette procédure, qui en aucun cas ne peut revêtir un caractère humiliant ou vengeur, a comme objectif la réconciliation matérialisée par le pardon, la réparation à l'amiable, et le cas échéant, par les rites de réconciliation puisés dans le patrimoine culturel congolais.

II. DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

De la mission et des objectifs de la CVR

La Commission Vérité et Réconciliation avait pour mission de rétablir la vérité et de promouvoir la paix, la justice, la réparation, le pardon et la réconciliation, en vue de consolider l'unité nationale.

Elle avait, entre autres les objectifs ci-après :

- consolider l'unité et la cohésion nationales ;
- restituer la vérité sur les événements politiques et socio-économiques qui se sont produits en RDC ;
- réconcilier les acteurs politiques et militaires entre eux d'une part, avec le peuple d'autre part ; et le peuple avec lui-même ;
- rapprocher les gouvernants des gouvernés ;
- rétablir un climat de confiance mutuelle entre les différentes communautés et encourager la pacifique cohabitation inter-ethnique ;
- œuvrer à l'éradication du tribalisme, du régionalisme, de l'intolérance, de l'exclusion et de la haine sous toutes ses formes.

De l'exécution de la mission par la CVR

La Commission Vérité et Réconciliation s'est surtout penché à :

- réconcilier les acteurs politiques et militaires entre eux d'une part, avec le peuple d'autre part ; et le peuple avec lui-même ;
- rapprocher les gouvernants des gouvernés ;
- rétablir un climat de confiance mutuelle entre les différentes communautés et encourager la pacifique cohabitation inter-ethnique ;
- gérer des conflits préélectoraux, électoraux et post électoraux.

Des contraintes et obstacles rencontrés

La Commission Vérité et Réconciliation a fonctionné dans un contexte politique, sécuritaire et diplomatique défavorable pour atteindre ses objectifs.

Sur le plan politique

Le Gouvernement de transition était composé de différentes forces politiques belligérantes et non belligérantes mais aussi de certains gestionnaires durant les 32 ans de la dictature que le pays a connue. Ces belligérants et anciens gestionnaires du pays sont accusés de violation massive de droits humains et de spoliation du patrimoine

commun. Pendant que ces derniers étaient à la commande des affaires publiques, la collaboration n'était pas assurée pour l'établissement de la vérité souhaitée par la nation congolaise.

En effet, la transition devant se terminer par l'organisation des élections où bien des animateurs étaient candidats à leur propre succession, le travail de rétablissement de la vérité risquait de diminuer les chances de certains prétendants. C'est pourquoi des mécanismes ont été utilisés pour bloquer le fonctionnement de la Commission violant ainsi son indépendance et son autonomie financières. Les financements de la CVR étaient conditionnés par l'intérêt et le bon vouloir des décideurs.

Sur le plan sécuritaire

Nonobstant la réunification du pays et le recouvrement de l'intégrité politique du pays, certaines zones sont restées en proie à l'insécurité récurrente et inaccessible à la Commission. C'était le cas de certaines localités de l'Est du pays qui sont occupées jusqu'à ce jour par des groupes armés nationaux et étrangers et qui y font régner la terreur (Nord Kivu et Sud Kivu). Il faut aussi noter l'absence de garantie de la sécurisation efficace des victimes, des témoins, des auteurs et même des membres de la Commission durant la Transition où l'autorité de l'Etat n'était pas totalement étendue sur l'ensemble du pays.

Sur le plan diplomatique

Le Processus de paix congolais a été soutenu par la Communauté internationale à partir des négociations jusqu'à ce jour. Or certains partenaires membres de la Communauté internationale représentée par la Monuc et le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) n'ont jamais apprécié la mise sur pied de la CVR pendant cette période de transition. Les arguments avancés étaient :

- La transition repose sur un équilibre fragile qui risquerait d'être rompu si la Commission Vérité et Réconciliation procédait au rétablissement de la vérité ;
- Le pays est encore en insécurité, d'où il a été difficile de mener les enquêtes et auditions dans certaines zones ;
- La composition de la Commission qui tient compte des composantes et entités ne garantit pas son indépendance ;

Pour toutes ces raisons, l'assistance internationale attendue par la Commission a été soit bloquée soit gelée, et la collaboration a été rendue très difficile. Les quelques contributions reçues de la Communauté Internationale (PNUD, Novegian Church Aid et EED), n'étaient que ponctuelles.

Sur le plan financier

La CVR a gravement manqué des moyens financiers adéquats pour l'accomplissement de ses tâches. Seuls les salaires ont été assurés régulièrement, bien que les Comités de représentation installés en provinces à 2005 n'ont jamais été payés.

III. RECOMMANDATION

- Considérant que « dire la vérité pour une réconciliation sincère » ne constitue pas un nouvel élément dans le processus de la paix pour le peuple congolais comme le prouvent l'essentiel de notre exposé ;
- Considérant les objectifs de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu qui consistent à mettre fin à la guerre et à jeter les bases d'une paix durable et d'un développement intégral dans les deux provinces ;
- Considérant que la R D Congo est dirigé par des institutions dont les animateurs sont issus des élections libres, démocratiques et transparentes ;
- Considérant les cinq chantiers du Chef de l'Etat pour la reconstruction et le développement de notre pays ;
- Considérant que sans vérité qui conduit à la réconciliation la reconstruction et le développement deviennent presque impossibles à cause de manque d'harmonie, de tolérance et de cohésion du peuple;
- Compte tenue des atrocités, des traumatismes laissées par la guerre ;
- Considérant la détermination du peuple congolais et des Animateurs de ses institutions politiques dans la recherche de la paix, la sécurité et le développement ;

Recommandons :

1. La création d'une nouvelle Commission Nationale Vérité et Réconciliation ;
2. La création d'une Commission Nationale de Pacification ;
3. La création d'une Commission de suivi des recommandations des présentes assises.

Que l'Eternel Dieu bénisse, la RDC, la Conférence sur la paix, la sécurité et le Développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu !

Nous vous remercions !

Fait à Goma le 10 janvier 08

Mgr Dr Jean-Luc Kuye-Ndondo wa Mulemera.